

Le calendrier pratique de mon évaluation

Les 12 étapes clés à retenir !

20 septembre 2018

1

Envoi à chaque établissement/organisme d'une [liste des entités de recherche dont il était tutelle](#) lors de la précédente campagne d'évaluation et qui, selon les informations dont dispose le Hcéres, seront évaluées en 2019-2020.

31 octobre 2018

2

Renvoi par chaque établissement/organisme de la [liste prévisionnelle des entités de recherche à évaluer](#), après vérification, correction et complétion du fichier Excel, par l'établissement/organisme. Ce fichier doit être accompagné d'une [lettre de la tutelle "déposante"](#) certifiant l'exactitude des données

Nov.- Déc. 2018

3

Réunions de lancement sur sites de la campagne d'évaluation et mise en ligne des documents de référence

> [\[Infographie\] Qu'évalue le Hcéres en 2019-2020 ?](#)

22 février 2019

4

Les établissements envoient les [listes prévisionnelles des champs de formations, des formations et des écoles doctorales](#) à évaluer aux adresses génériques indiquées par type d'évaluation.

Ils envoient également une adresse mail générique, servant d'identifiant de connexion aux applications et à l'envoi d'informations, à aide.pelican@collecte.evaluation-contractualisation.fr

avril-mai 2019

5

Ouverture de la plateforme PELICAN et formation des usagers à son utilisation.

> [Accéder à l'application](#)

3 juin 2019

6

Dépôt des [dossiers d'autoévaluation](#) des coordinations territoriales et du document présentant les axes stratégiques pour le prochain contrat le 3 juin 2019 au plus tard, sur la plateforme GED du Hcéres.

7 septembre 2019

7

[Date limite de dépôt des dossiers d'autoévaluation](#) des entités de recherche. Dans le cas des entités de recherche ayant plusieurs tutelles, le dossier d'autoévaluation est une seule fois déposé par la tutelle "déposante".

20 septembre 2019

8

[Date limite de dépôt des dossiers d'autoévaluation](#) des établissements, des champs de formation, des formations et des écoles doctorales. Le dépôt concernant l'accréditation de l'offre de formation se fera ultérieurement en fonction de l'avancée des évaluations.

à partir de fin sept. 2019

9

Démarrage des [évaluations externes](#) : constitution des comités d'experts, visites sur site/analyses sur dossier, rédaction et publication du rapport d'évaluation.

à partir de déc. 2019

10

Envoi des [premiers rapports d'évaluation](#) et dépôt des [observations de l'entité évaluée](#) sur l'application de gestion électronique de documents (GED) du Hcéres.

> [Accéder à l'application](#)

à partir de janv./fév. 2020

11

Publication des [rapports d'évaluation](#) sur le site web hceres.fr

entre mars et juin 2020 (selon un calendrier à venir)

12

Dépôt du [dossier unique d'accréditation](#) pour l'établissement